



CDDH-MIG(2019)10

12/09/2019

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

GROUPE DE REDACTION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA MIGRATION
(CDDH-MIG)

**Extrait du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH
concernant les travaux du CDDH-MIG pendant le biennium 2018-2019**

(tel qu'adopté par le Comité des Ministres lors de sa 1300^e réunion, 21-23 novembre 2017)

**et extraits pertinents du rapport de la 91^e réunion du CDDH
(18–21 juin 2019)**

Extrait du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH concernant les travaux du CDDH-MIG pendant le biennium 2018-2019

(tel qu'adopté par le Comité des Ministres lors de sa 1300^e réunion, 21-23 novembre 2017)

Migration

"Sur la base des travaux effectués en 2016-2017, élaborer un projet d'un ou de plusieurs instruments non-contraignant(s) du Comité des Ministres (par ex. recommandation, lignes directrices, manuel de bonnes pratiques) concernant des questions de droits de l'homme dans le contexte de la migration, en particulier les alternatives efficaces à la rétention des migrants et demandeurs d'asile (échéance : 31 décembre 2019)".

* * *

Extrait du rapport de la 91^e réunion du CDDH

(18–21 juin 2019, document CDDH(2019)R91)

5.3 Droits de l'homme et migration (CDDH-MIG)

39. Le Président du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration (CDDH-MIG), M. Morten RUUD (Norvège), présente au CDDH les résultats de la 6^e réunion du Groupe (26–28 mars 2019, rapport CDDH-MIG(2019)R6). Celle-ci a permis de finaliser le projet révisé de Guide pratique concernant les alternatives à la rétention dans le contexte des migrations : favoriser l'efficacité en termes de résultats (CDDH-MIG(2019)02).

40. Le Guide, qui fait souvent référence à *l'Analyse des aspects juridiques et pratiques des alternatives efficaces à la rétention dans le contexte des migrations* publiée par le CDDH en 2018, vise à illustrer de manière concrète la mise en œuvre des alternatives efficaces en termes de respect des droits de l'homme, des procédures d'immigration et en termes de rapport coût-efficacité.

41. Le CDDH félicite le CDDH-MIG, son Président, son Rapporteur et son Secrétariat pour la qualité des travaux accomplis dans ce domaine particulièrement sensible. Au terme de l'examen du texte, il adopte son *Guide pratique concernant les alternatives à la rétention dans le contexte des migrations: favoriser l'efficacité en termes de résultats* (CDDH(2019)R91Addendum5) et décide de le transmettre au Comité des Ministres pour information.

42. Le CDDH note avec satisfaction que les travaux du CDDH-MIG ont déjà été vivement salués lors de la Conférence internationale organisée conjointement par le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne et le Réseau Européen des Migrations le 4 avril 2019 à Strasbourg, portant sur les alternatives efficaces à la rétention des migrants. Les travaux du CDDH dans ce domaine sont largement référencés et ont été utilisés et diffusés par d'autres institutions internationales. Ces travaux ont également été une source d'inspiration pour le développement

d'un cours spécifique du programme HELP¹ dédié aux alternatives à la rétention dans le contexte des migrations².

43. Le CDDH décide que les travaux du CDDH-MIG devront se poursuivre en 2019 et au cours du prochain biennium. Afin de déterminer les tâches prioritaires à accomplir, notamment leur contenu et leur format, le CDDH-MIG a lancé une consultation écrite en mai 2019 (CDDH-MIG(2019)08). Dans un premier temps, le CDDH a décidé de se focaliser sur *le placement alternatif en famille des enfants non accompagnés et séparés*. Si le temps et les ressources le permettent, d'éventuelles *lignes directrices sur les alternatives à la rétention de migrants* pourraient être explorées simultanément.

44. Afin de laisser la marge suffisante pour les travaux futurs, le CDDH propose que le mandat 2020-2021 se limite à signaler que, « sur la base des travaux effectués en 2018-2019, un projet d'un ou de plusieurs instruments non-contraignant(s) du Comité des Ministres (par ex. recommandation, lignes directrices, manuel de bonnes pratiques) sera élaboré concernant des questions de droits de l'homme dans le contexte de la migration ».

¹ Le **programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit** (HELP).

² La première réunion du Groupe a eu lieu le 13 juin 2019. Deux autres sont prévues en 2019 (1^{er} octobre et 29 décembre). Ce cours, adressé aux professionnels du droit, est combiné avec deux autres cours portant respectivement sur l'asile et sur les droits des enfants migrants.